

La grève est suspendue, pas la colère !

Après quatre jours de grève, une nouvelle assemblée générale de la rédaction a encore rassemblé soixante journalistes au siège de La Nouvelle République, à Tours, ce jeudi.

Le geste financier accepté par la direction, la veille, n'avait pas satisfait les grévistes. L'assemblée générale a remis en débat un certain nombre de revendications qui ont ensuite été présentées à la directrice des ressources humaines et au rédacteur en chef (le directoire n'étant pas présent au siège).

- Un nouvel effort sur la prime de partage de la valeur (PPV) a été demandé à la direction, en prenant notamment en compte les tranches médianes (autour de l'indice 136).
- Sur l'augmentation de salaire pérenne, revendication portée depuis le début du mouvement, l'assemblée générale a demandé que les évolutions indiciaires, qui seront négociées dans le courant de l'année 2023, soient rétroactives au 1er décembre 2022.
- L'assemblée générale demande que la situation des collègues dont les indices sont gelés depuis de nombreuses années soit étudiée prioritairement et préalablement à la renégociation de la grille.
- En réponse au mal-être exprimé dans les différentes assemblées générales, les grévistes ont demandé à la rédaction en chef de venir à la rencontre des journalistes, de façon régulière et le plus tôt possible, afin de les entendre directement, sans le filtre de la hiérarchie.

La DRH a demandé un court délai pour faire remonter ces demandes auprès du directoire. Les journalistes grévistes en ont profité pour lister, dans toutes les rédactions, les actuels dysfonctionnements et limites de leur exercice au quotidien.

Anne-Lise Brillon et Luc Bourriane avaient déjà accédé aux demandes de rencontres avec la rédaction (elles débiteront dès janvier 2023) et à l'identification des indices gelés (dont la liste sera intégrée à l'accord de méthode précédant la négociation de la grille).

Ils ont ensuite rappelé les délégués syndicaux pour leur apporter les réponses suivantes :

- Le directoire accepte d'augmenter le montant de la PPV de 15.000 euros en réhaussant les primes de trois tranches intermédiaires de 50 € ou 100 € (1).
- La rétroactivité au 1er janvier 2023 sera actée dans l'accord de méthode sur la renégociation de la grille (les comptes de la NR étant clôturés fin décembre, il n'était pas possible, selon la direction, de remonter au 1er décembre 2022).

Suite à ces ultimes avancées, qui restent néanmoins éloignées des revendications exprimées pendant ces quatre jours de mobilisation, l'assemblée générale a voté la suspension de la grève, sans perdre de vue que de nombreux points doivent être améliorés, tant sur le plan salarial que des conditions de travail. La reprise du travail n'efface pas les revendications légitimes mais encore insatisfaites.

La communauté rédactionnelle a démontré sa capacité à se mobiliser et à faire preuve de solidarité, de réactivité, de ténacité. Elle sera capable de le refaire.

(1) *Tranche 1 (salaires mensuels moyens bruts - incluant la PNH et le 13e mois - inférieurs à 2.000 euros), 1.000 euros ; tranche 2 (de 2.000 à 2.500 €), 700 € ; tranche 3 (de 2.500 à 3.000 €), 500 € ; tranche 4 (de 3.000 à 3.500 €), 450 € ; tranche 5 (de 3.500 à 4.000 €), 400 € ; tranche 6 (de 4.000 à 4.500 €), 300€ ; tranche 7 (de 4.500 à 5.036,85 €), 200 €.*